

CONSOLIDATION DES RECETTES DOUANIÈRES



En dépassant en 2018 la barre symbolique des 100 milliards de dirhams de recettes, l'ADII a enregistré, une nouvelle fois, une performance record. En effet, environ 100,8 MMDH de droits et taxes ont été perçus, affichant une progression de 6,4% par rapport à 2017, soit un surplus net de 6,1 MMDH.

Cette manne profite à l'économie nationale dans son ensemble, d'une part, grâce à l'alimentation du budget général de l'Etat⁽¹⁾, et d'autre part, à travers le prélèvement de certaines recettes et leur versement dans des comptes spéciaux de trésor ou leur transfert à certains organismes publics.

Ainsi, avec une contribution à hauteur de 40% environ au budget général de l'Etat (94,5 MMDH en 2018), l'ADII conforte sa position parmi les principaux contributeurs au budget national.

BUDGET
GÉNÉRAL
DE L'ÉTAT

DESTINATAIRES
DES RECETTES
DOUANIÈRES

ORGANISMES
PUBLICS

COMPTES
SPÉCIAUX
DU TRÉSOR

(1) À noter que 30% de la TVA à l'importation sont transférés directement au compte des collectivités territoriales.

DES RECETTES EN HAUSSE

En 2018, les recettes versées au budget général de l'État ont progressé de 6,5% par rapport à 2017. La part la plus importante de ces recettes revient à la TVA à l'importation avec une contribution à hauteur de 57,9%. Cette part est restée stable entre 2017 et 2018, contrairement à celle des droits d'importation qui a augmenté de 0,4 point et celle de la TIC qui a reculé de 1 point durant cette même période.

Les rubriques fiscales ayant progressé sont, par ordre décroissant, la TVA sur les produits énergétiques (+1,4 MMDH), les droits d'importation (+900 MDH) et la taxe intérieure de consommation sur les tabacs manufacturés (+900 MDH).

Évolution des recettes douanières (2017/2018)

RUBRIQUES (en MMDH)	2017	2018*	Var en %
Droits d'importation (DI)	8,6	9,5	10,8
Taxes Intérieures de Consommation (TIC) dont :	27,4	28,3	3,4
▶ TIC sur les produits énergétiques	15,7	15,7	0
▶ TIC sur les tabacs manufacturés	9,9	10,8	9,1
▶ TIC sur les autres produits	1,7	1,8	1,8
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dont :	51,4	54,7	6,3
▶ TVA sur les produits énergétiques	8,5	9,9	15,6
▶ TVA sur les autres produits	42,9	44,8	4,5
Redevance Gazoduc	1	1,5	51,4
TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	88,8	94,5	6,5
Recettes affectées aux comptes spéciaux de trésor	5,3	5,6	5,7
Recettes transférées à d'autres organismes**	0,6	0,7	6,1
TOTAL DES RECETTES DOUANIÈRES	94,7	100,8	6,4

* Données provisoires

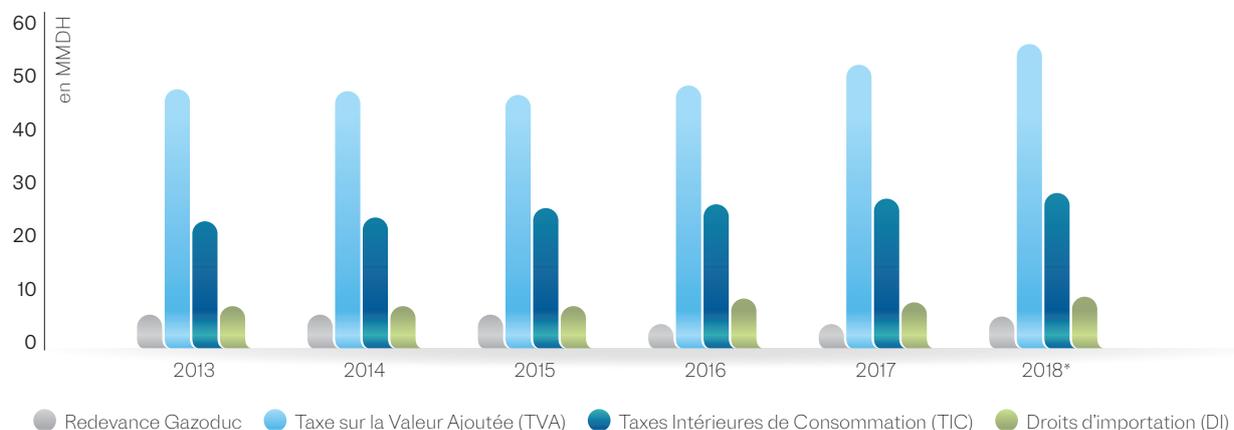
** Données actualisées (hors balance d'entrée)

La redevance Gazoduc a enregistré, pour sa part, une augmentation de plus de 51% par rapport à l'année 2017, suite à la hausse de prix, estimée à 21,7%, et la progression du volume du gaz naturel en transit, évaluée à 19,5%.

Par ailleurs, l'application des mesures de sauvegarde et anti-dumping a permis de recouvrer plus de 427 MDH de droits additionnels durant l'année 2018.

D'un autre côté, la mise en œuvre des dispositions de l'article 7 de la Loi de Finances 2018, relatif à la régularisation des arriérés pour les pénalités, amendes, majorations, intérêts de retard et frais de recouvrement afférents aux droits et taxes dus à l'ADII et demeurés impayés avant le 1^{er} janvier 2016, a permis de percevoir des recettes supplémentaires s'élevant à 307 MDH.

Évolution des recettes budgétaires par rubrique fiscale (2013-2018)

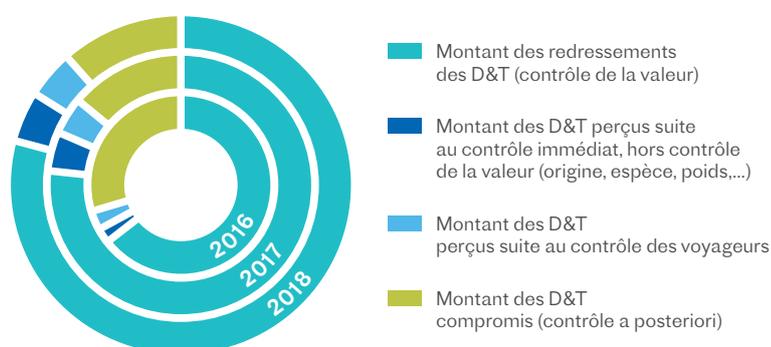


DES RECETTES ADDITIONNELLES GRÂCE AU CONTRÔLE

L'augmentation des recettes douanières est également le fruit d'une approche consistant à renforcer les contrôles basés sur les nouvelles technologies, notamment pour les opérations d'import et les déclarations des produits soumis à la Taxe Intérieure de Consommation. Cette approche s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique de l'ADII qui privilégie le recours aux contrôles intelligents et non intrusifs, basés sur l'analyse des risques.

Les différents types de contrôles douaniers ont généré en 2018 des droits et taxes additionnels d'environ 3,6 MMDH ; montant ayant pratiquement doublé durant les huit dernières années. Il est à noter que le contrôle de la valeur est la principale source d'alimentation de ces recettes additionnelles. Sa part a représenté près de 80% en 2018.

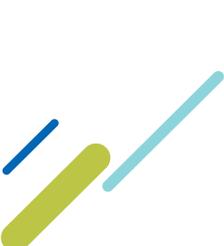
Évolution des recettes additionnelles par type de contrôle (2016-2018)



De même, le recoupement des données échangées électroniquement avec les principaux partenaires de l'administration (DGI, METLE, ONSSA, ...) a permis de renforcer davantage la lutte contre la fraude fiscale. A titre d'exemple, l'échange informatisé des données avec la Direction Générale des Impôts a abouti, en 2018, au recouvrement de plus de 125 MDH.

A l'origine de ces résultats importants, l'implication active des agents douaniers dans l'exercice de leurs différentes prérogatives, mais également l'effet conjugué de plusieurs actions de modernisation et de renforcement du contrôle, dont les plus importantes sont :

- ▶ la création d'une Brigade Nationale des Douanes qui a la charge d'intervenir en soutien des équipes de lutte contre la fraude commerciale ;
- ▶ le renforcement des moyens mis à la disposition de la cellule nationale de ciblage et qui a permis de conclure des affaires remarquables ayant engendré durant l'année 2018 des recettes additionnelles recouvrées d'environ 77 MDH ;
- ▶ l'encouragement du règlement transactionnel, notamment des affaires contentieuses datant de plusieurs années.



DES MESURES FISCALES GÉNÉRATRICES DE RECETTES

La Loi de Finances pour l'exercice budgétaire 2018 a prévu plusieurs dispositions portant sur la modernisation et l'optimisation de la fiscalité douanière. En plus de leur impact socio-économique, celles-ci ont eu un effet positif sur les recettes douanières.

Il s'agit d'abord de l'augmentation progressive (depuis 2017) des quotités de la TIC applicable aux cigarettes fabriquées avec du tabac brun, dont la deuxième tranche d'augmentation a été appliquée à partir du 1^{er} janvier 2018.

Au niveau du tarif des droits d'importation, le rétablissement du taux de 2,5% sur le beurre, après une période de suspension qui a duré 11 ans, a permis de réaliser 18 MDH de recettes additionnelles au cours de l'année 2018. En outre, le rétablissement, en juillet 2017, de la perception du droit d'importation au taux de 40% sur les lentilles et les pois chiches a généré, en 2018, des recettes s'élevant à 126 MDH pour le premier produit, en progression de 203% par rapport à 2017, et 52,7 MDH pour le second.

